

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 8 mars 2013

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Aurizon Mines Ltd. (ARZ)
Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Aurizon Mines Ltd. (« Aurizon ») a annoncé le 4 mars 2013 que la société a conclu un accord définitif aux termes duquel Hecla Mining Company (« Hecla ») acquerra toutes les actions ordinaires d'Aurizon en vertu d'un plan d'arrangement. Selon cet accord, les actionnaires d'Aurizon recevront 4,75\$CA par actions ou 0,9953 action de Hecla ou une combinaison de ces deux considérations sous réserve d'une considération maximale en espèces de 513,6 millions \$CA et d'un maximum de 57 millions d'actions de Hecla. En supposant que tous les actionnaires choisissent de recevoir une considération en espèces ou en actions, la considération sera entièrement prorataée, chaque actionnaire recevant 3,11\$CA et 0,3446 action de Hecla pour chaque action d'Aurizon.

L'arrangement est sujet à l'approbation de 66 2/3% des votes exprimés par les actionnaires d'Aurizon lors d'une assemblée extraordinaire qui devrait avoir lieu en mai 2013. La transaction devrait être complétée au cours du second trimestre de 2013. L'arrangement est également conditionnel à toutes les approbations réglementaires nécessaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 035-2013